

Avis voté en plénière du 15 mars 2017

Les PME/TPE et le financement de leur développement pour l'emploi et l'efficacité

Déclaration du groupe de la Mutualité

L'accès aux financements demeure un enjeu majeur pour les petites et moyennes entreprises et un obstacle à la reprise économique dans la plupart des pays, selon un rapport de l'OCDE.

Le constat est clair : les TPE/PME doivent généralement faire face à des taux d'intérêt plus élevés que les grandes entreprises et les conditions de crédit sont souvent plus restrictives.

Or, les TPE/PME contribuent à ouvrir de nouvelles perspectives vers une croissance plus durable et inclusive, notamment grâce au rôle qu'elles jouent en matière de développement, de diffusion d'innovations et de création d'emplois dans les territoires. Néanmoins, elles ne peuvent remplir ce rôle que si elles obtiennent les financements nécessaires pour lancer et développer leurs activités, notamment comme le souligne le projet d'avis en matière de transformation numérique et de transition écologique qui nécessite des dépenses, immatérielles dont le financement est encore moins accessible.

Le groupe de la mutualité se félicite de la prise en compte par le rapporteur du secteur de l'ESS qui représente plus de 200 000 entreprises dont une grande part de TPE/PME et qui emploient 2,4 millions de salariés, conciliant performance économique et utilité sociale. Ce secteur est particulièrement créateur d'emplois. Ainsi, depuis 2010, alors que l'emploi dans le secteur marchand privé augmentait de 7 %, l'emploi dans les entreprises de l'ESS augmentait de plus de 20 %.

Mais si les entreprises de l'ESS n'ont pas d'actionnaires et respectent un encadrement strict de l'utilisation des bénéficiaires, il n'empêche qu'elles ont des besoins en financement pour se développer et en particulier développer des projets d'innovation sociale.

« Les entreprises de l'ESS ne sont pas des entreprises comme les autres, mais comme les autres elles sont des entreprises »

Aussi, la proposition d'étendre aux entités de l'ESS tous les dispositifs relatifs au financement dont bénéficient les TPE/PME est accueillie très positivement par le groupe de la mutualité.

La loi ESS du 31 juillet 2014 et la mise en place de certains outils et de nouveaux soutiens financiers publics, notamment via Bpifrance sont des signaux positifs.

Enfin, un accompagnement des projets renforcé et une meilleure territorialisation des financements sont également deux conditions indispensables pour faciliter les financements des TPE/PME, favorables au développement de celles-ci pour l'emploi et l'efficacité : plusieurs préconisations de l'avis visent à favoriser et améliorer les relations banques/entreprises et renforcer les liens de proximité sur les territoires.

Le groupe de la mutualité a voté l'avis.